

A la une

Commercial Risk
Insurance & Risk Management News

Aviation reinsurance renewals 'most stable in years': Aon

08/01/2025

Aviation reinsurance renewals at 1 Jan were "the most stable in years", with D&O flat as cyber, marine and energy softened, according to Aon.

Aon says in its Reinsurance Market Dynamics report that following a relatively benign loss year that ended with the Jeju Air crash on 29 December, general aviation excess of loss renewals recorded risk-adjusted rate changes of flat to -2.5%. Rates remained flat for retro and war excess of loss. But Aon says proportional renewals faced the greatest scrutiny, particularly for airlines, as reinsurers look for rates to improve in 2025.

Aon says a "potential storm" is gathering from aviation litigation this year in the UK, US and Ireland over Russia, Ukraine and Belarus exposures following the confiscation of leased aircraft and coverage disputes. Some insurers with Q2 aviation renewals looked to bring forward placements as a result, it adds.

"The impact on future (re)insurance renewals could be significant, given the potential values at stake," Aon says.

Marine and energy reinsurance renewals



Nomination de nouveaux membres au collège du Comité général des assurances

P.03

Parachèvement, en 2025, de l'étude technique pour encourager les automobilistes tunisiens à souscrire aux cartes Orange d'assurance entre les pays Maghrébins

P.03

Secteur des assurances : Plus de 5 milliards de DA versés en indemnisations en 2024

P.04

Hawa Aw, nouvelle directrice générale adjointe d'AVENI-RE

P.08

Cyber reinsurance market increasingly mature and efficient: Howden

P.11

Scor finalise la cession de sa participation dans le groupe Humensis

P.12

saw the market soften after initially taking a strong position based on the Baltimore Bridge loss, Aon says. Helped by oversupply of capacity, rates decreased through the renewal season across most products and classes, the broker explains.

P.11

SOMMAIRE

Nomination de nouveaux membres
au collège du Comité général des
assurances 03

Parachèvement, en 2025, de l'étude
technique pour encourager les
automobilistes tunisiens à souscrire aux
cartes Orange d'assurance entre les pays
Maghrébins 03

Projet de fonds d'assurances pour la
perte d'emploi : Chose promise, chose
due : Le fonds sera créé au plus tard le 15
février 04

Secteur des assurances : Plus de 5
milliards de DA versés en indemnisations
en 2024 05

Algérie:Les assurances au cœur de la
dynamique financière 05

L'ACAPS étudie la possibilité de rendre
obligatoire l'assurance habitation au
Maroc 06

L'ACAPS ouvre la voie à une nouvelle ère
pour les intermédiaires d'assurance 07

Hawa Aw, nouvelle directrice générale
adjointe d'AVENI-RE 08

New law requires importers to secure
local marine cargo insurance from next
month 08

Misr Insurance, UAE's AAIC sign
protocol to boost Egypt digital
transition 09

Egypt:GWP up by %26 in first 10 months
of 2024 10

UAE:Market reaches almost 14\$bn in
first three quarters of 2024 10

Aviation reinsurance renewals 'most
stable in years': Aon 11

Cyber reinsurance market increasingly
mature and efficient: Howden 11

Scor finalise la cession de sa
participation dans le groupe Humensis 12

Nomination de nouveaux membres au collège du Comité général des assurances

08/01/2025

Le ministère des Finances vient de nommer de nouveaux membres au collège du Comité général des assurances (CGA).

Il s'agit de :

- Olfa Guiras, conseiller au Tribunal administratif et ce, en remplacement de Yosra Krifa pour une période de cinq ans à compter du 2 mai 2023
- Mehdi Akrouf, représentant du Conseil du marché financier, et ce, en remplacement de Salah Sayel, pour une période de cinq ans à compter du 18 février 2024
- Abdesslem Trabelsi, représentant de la Banque centrale de Tunisie, et ce, en remplacement de Raja Dahmen, jusqu'à 12 février 2025
- Rached Souissi, membre justifiant d'une expérience dans le domaine de l'assurance, et ce, en remplacement de Ibrahim Rihî, pour une période de cinq ans à compter du 18 février 2024
- Ali Hammami, membre justifiant d'une expérience dans le domaine de l'assurance, et ce, en remplacement de Mohamed Bichiou, pour une période de cinq ans à compter du 18 février 2024
- Saber Trabelsi, expert actuariaire en remplacement de Racem Ketata, et ce, jusqu'au 1er avril 2027
- Yassine Becha représentant du ministère des affaires sociales en remplacement de Kamel Maddouri, et ce, jusqu'au 16 octobre 2027

Ces nominations ont été décidées par voie du décret n°2025-5 du 6 janvier 2025, publié au Journal officiel de la République tunisienne (Jort) n°002 du 7 janvier 2025.

Parachèvement, en 2025, de l'étude technique pour encourager les automobilistes tunisiens à souscrire aux cartes Orange d'assurance entre les pays Maghrébins

06/01/2025

Le Directeur général du Bureau Unifié Automobile Tunisien (BUAT), Ahmed Hadrouk, a annoncé l'achèvement, au cours de l'année 2025, de l'étude technique lancée l'année précédente pour encourager les automobilistes tunisiens à souscrire aux cartes Orange d'assurance qui concernent le déplacement entre les pays arabes et maghrébins.

Dans une déclaration à l'Agence TAP, Hadrouk a confirmé que l'approche complémentaire suivie comprendra la réduction des tarifs, la fixation de la durée de la carte et la mise en place de points de vente dans les différents postes frontaliers terrestres. L'objectif recherché est de rapprocher les services, développer les systèmes d'information liés aux opérations de souscription et mener des campagnes de sensibilisation auprès des automobilistes, ce qui est de nature à contribuer à augmenter les chiffres d'affaires du marché de l'assurance en Tunisie.

Il est prévu, selon le responsable, que cette étude, qui sera réalisée en coordination avec toutes les parties concernées par le dossier des compagnies d'assurance et de l'autorité de surveillance pour toute l'année 2025, se poursuivra dans le but d'élaborer un plan pour développer cet aspect important de l'activité durant les prochaines années.

Ahmed Hadrouk a souligné que le BUAT en tant que structure mandatée à l'échelle nationale pour mettre en œuvre les accords conclus avec divers pays étrangers et arabes sur les certificats d'assurance internationaux (cartes vertes et cartes oranges), a poursuivi une série de programmes de réformes et de modernisation visant à améliorer et à développer les outils de travail et le niveau des services fournis aux sinistrés d'accidents de la route et aux compagnies d'assurance tunisiennes membres du bureau.

Les réformes ont porté sur plusieurs domaines liés au développement technologique, au renforcement des mécanismes de contrôle de la validité de la carte, à la perception des créances, au raccourcissement des délais d'indemnisations et à l'introduction de services intégrés de gestion des dossiers et d'indemnisation.

En 2024, le BUAT a lancé en coordination avec la Direction Générale de la douane, une étude sur les moyens d'établir un système de contrôle efficace dans les différents postes frontaliers terrestres visant à vérifier la validité de ces cartes afin de protéger l'économie nationale et les personnes sinistrées tunisiennes et d'assurer un soutien continu par les services de la Douane aux différentes opérations de contrôle sur les frontières tunisiennes.

La Presse.tn

Projet de fonds d'assurances pour la perte d'emploi : Chose promise, chose due : Le fonds sera créé au plus tard le 15 février

04/01/2025

Bien qu'annoncé en 2013, ce projet est resté lettre morte. Les gouvernements qui se sont succédé depuis une décennie au pouvoir n'ont pu tenir parole.

La Presse —Le projet de fonds d'assurances pour la perte d'emploi pour des raisons économiques qui a été toujours renvoyé aux calendes grecques durant la dernière décennie et qui a été exhumé par le Président de la République après 2021, sera créé dans un délai ne dépassant pas le 15 février prochain, selon une récente déclaration médiatique du président de la Commission des finances à l'Assemblée des Représentants du peuple, Issam Chouchen. La publication du texte réglementant la création de ce fonds ne tardera plus, ce qui mettra un terme à une attente qui n'a que trop duré.

Les conditions d'octroi de cette assurance

Il faut dire que l'adoption du projet de la nouvelle loi de Finances pour l'année 2025 a bel et bien facilité la création de ce fonds, comme l'avait par ailleurs prédit l'expert en prévention sociale, Badreddine Smaoui dans une déclaration à la fin de l'année 2024. Il a expliqué que le fonds en question ne concernera que les personnes qui ont perdu leur emploi suite à des difficultés économiques observées dans leurs entreprises et non les employés qui avaient été révoqués ou avaient présenté leur démission. «Sa création est de nature à alléger le fardeau de la dette des caisses sociales» avait-il ajouté dans une déclaration.

D'autres explications ont été apportées par Issam Chouchen et ont pu mieux clarifier la question. «Ce Fonds créé en vertu de la loi de la

nouvelle loi de Finances, est appelé à financer un nouveau système d'assurance contre la perte d'emploi à titre collectif et non à titre individuel». Afin d'apporter une meilleure explication, il est essentiel que la perte du travail soit attribuée à des facteurs indépendants de la volonté tant de l'employeur que de l'employé, (pandémie de Covid-19, catastrophe naturelle, incendie au sein d'une entreprise...)

En ce qui concerne le financement de ce fonds, il est du ressort de l'État, de l'employé et de l'employeur. Ainsi l'État contribuera-t-il à son financement avec un don à hauteur de 5 millions de dinars. Quant à la cotisation de l'employeur et de l'employé, elle est estimée à seulement 0,5% de la masse salariale, alors que d'autres taxes issues des jeux de pari par téléphone (par le biais de SMS) et les augmentations sur le tabac alimenteront ce nouveau fonds d'assurances.

Priorité aux textes à caractère économique et social

En 2019, le ministre des Affaires sociales avait dévoilé que le gouvernement œuvrait à mettre à exécution ce projet avec le concours du Conseil national du dialogue social. Toutefois, aucun gouvernement n'a été capable de passer à l'étape de la concrétisation d'un aussi important projet sociétal. Ce fonds devrait verser une pension mensuelle et assurer une couverture sociale aux salariés licenciés pour des raisons économiques dans l'attente de leur réinsertion professionnelle. Mais ni la pandémie de Covid-19, ni les grandes difficultés économiques observées à cette époque et qui ont mis au chômage des milliers d'ouvriers dans le pays et ont acculé plusieurs entreprises à mettre la clé sous la porte, n'ont été en mesure de pousser les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir à créer ce fonds d'assurances.

La bonne nouvelle annoncée par le président de la Commission des Finances à l'ARP ne fait que confirmer la ferme volonté du Président de la République à mettre en application ce projet déjà annoncé et discuté avec le Chef du gouvernement, Kamel Maddour, le 1er septembre 2024. Lors de cette rencontre, et à titre de rappel, Kaïs Saïed a insisté sur le fait que la politique actuelle du pays doit impérativement être fondée sur une nouvelle approche qui rompe avec le passé.

Le Chef de l'État a, à cet effet, évoqué la nécessité de créer le fonds d'assurances pour la perte d'emploi pour des raisons économiques et d'exonérer les pensions d'invalidité et les pensions d'orphelins des impôts.

MAGHREB**Secteur des assurances : Plus de 5 milliards de DA versés en indemnisations en 2024****5/01/2025**

Le secteur des assurances en Algérie affiche une performance solide pour les neuf premiers mois de l'année 2024, avec un chiffre d'affaires global en hausse de 4,9 % pour atteindre 131,7 milliards de dinars.

Cette croissance est notamment portée par le dynamisme de l'assurance Takaful et une augmentation significative des acceptations internationales dans le domaine de la réassurance. Cependant, c'est le montant des indemnisations versées aux clients qui retient particulièrement l'attention : les sociétés d'assurance de personnes ont déboursé 5,6 milliards de DA sur cette période, enregistrant ainsi une hausse de 15,4 % par rapport à 2023.

Ces chiffres, révélés par Abdelhakim Berrah, Délégué général de l'Union algérienne des sociétés d'assurances et de réassurances (UAR), témoignent de la résilience du secteur et de son rôle clé dans l'économie nationale. « Ces résultats confirment la vitalité du marché des assurances et son importance stratégique pour la protection des particuliers et des entreprises », a-t-il déclaré.

Une hausse notable des indemnisations

L'un des points forts de ce bilan trimestriel est la performance remarquable de l'assurance Takaful, un produit conforme aux principes de la finance islamique. Avec un chiffre d'affaires total de 390,1 millions de DA à fin septembre 2024, ce segment affiche une croissance spectaculaire de 319,8 % par rapport à l'année précédente. Cette progression concerne à la fois le Takaful général (220 millions de DA) et le Takaful familial (170 millions de DA), démontrant un intérêt croissant des Algériens pour ce type de produits.

Une réassurance dynamique

Le secteur de la réassurance a également contribué à cette dynamique positive, avec un chiffre d'affaires de 8,7 milliards de DA, en hausse de 51,4 % par rapport à 2023. Cette performance s'explique par une augmentation des acceptations internationales, renforçant ainsi la position de l'Algérie sur le marché mondial de la réassurance.

Un secteur en pleine mutation

Créée en 1994, l'UAR regroupe les compagnies d'assurance et de réassurance opérant en Algérie, ainsi que les succursales de sociétés étrangères. Les

résultats publiés pour 2024 confirment la vitalité du secteur, qui continue de jouer un rôle essentiel dans la protection des particuliers et des entreprises, tout en contribuant à la stabilité économique du pays.

Avec une hausse significative des indemnisations et une diversification des produits, notamment grâce au succès de l'assurance Takaful, le secteur des assurances algérien se positionne comme un acteur clé de l'économie nationale, prêt à relever les défis futurs.

**Algérie: Les assurances au cœur de la dynamique financière****08/01/2025**

Les assurances au cœur de la dynamique financière Bourse d'Alger. À cet effet, un texte sur le marché financier est en cours de préparation.

Les compagnies d'assurances se préparent à jouer un rôle clé dans le développement du marché financier algérien. Avec la révision imminente de la loi encadrant la Bourse d'Alger, ces acteurs institutionnels, porteurs de ressources financières considérables, pourraient transformer le paysage boursier en augmentant significativement le volume des transactions.

Le rôle essentiel des compagnies d'assurance dans le marché financier

Cette réforme, portée par le ministère des Finances, inclut également des initiatives novatrices telles que la finance verte et les Sukuk islamiques, ouvrant la voie à une modernisation profonde et à une diversification des instruments financiers. C'est ce qu'a indiqué le Délégué général de l'Union des sociétés d'assurances et de réassurance (UAR) qui assure que «les compagnies d'assurances jouent un rôle essentiel dans la promotion du marché financier national. En tant qu'investisseurs institutionnels, elles détiennent des ressources financières substantielles, constituées principalement des primes collectées auprès des assurés». Selon Abdelhakim Berrah, «l'intégration de ces sociétés comme intermédiaires pourrait dynamiser davantage la Bourse d'Alger en boostant le volume des transactions».

Outre l'amélioration de la liquidité et de la profondeur du marché boursier, ces compagnies, en investissant massivement, «permettraient d'accroître le volume des transactions, offrant un environnement plus stable aux investisseurs».

ajoute Berrah, soulignant que «les ressources détenues par les assureurs sont gérées dans le cadre de portefeuilles d'investissement».

Intégration des compagnies d'assurance

Pour le délégué général de l'UAR, «l'intégration des compagnies d'assurances comme intermédiaires en opérations de Bourse (IOB) pourrait grandement contribuer à dynamiser le marché boursier algérien». Actuellement à l'étude au ministère des Finances, l'avant-projet de la nouvelle loi sur le marché financier devra remplacer le décret législatif datant de 1993 et relatif à la Bourse des valeurs mobilières. Il comportera d'importantes réformes dont l'introduction des compagnies d'assurances en tant qu'IOB, les Sukuk islamiques ainsi que la finance verte, contribuant à promouvoir ce marché et renforcer son attractivité.

Le Délégué général de l'UAR a ajouté que cette «implication active» des sociétés d'assurances permettrait aussi de «créer un marché plus structuré, avec une plus grande diversité de titres à échanger». En outre, a-t-il noté, «l'expertise des assureurs en gestion d'actifs et leur capacité à investir à long terme pourraient favoriser la diversification des instruments financiers. Par exemple, les compagnies d'assurances sont capables de concevoir et de proposer des produits financiers adaptés à la réalité du marché local, comme les obligations vertes ou les fonds d'investissements. Cette diversification serait bénéfique pour attirer une large gamme d'investisseurs, qu'ils soient locaux ou internationaux».

La loi sur les assurances est «très attendu»

Interrogé, d'autre part, sur la nouvelle loi sur les assurances, actuellement en cours d'examen, le délégué général de l'UAR souligne qu'il s'agit d'un texte «très attendu» par la profession car il vise à encadrer et à «réformer en profondeur le secteur». «Ce nouveau projet de loi vise à mettre en place un processus ambitieux de modernisation de cette activité par une mise à niveau des prestations proposées aux assurés dans le but d'accroître son apport au PIB», indique-t-il.

Concernant les insurTech, ces startups innovantes opérant dans le domaine de l'assurance, et leur contribution dans le sillage de l'accélération de la digitalisation du secteur, Berrah souligne qu'elles peuvent créer des produits novateurs, comme les assurances à la demande ou basées sur l'usage, tout en optimisant les processus internes des compagnies grâce à des outils comme l'intelligence artificielle, le big data ou encore la blockchain.

Nécessité d'un cadre réglementaire des insurTech

Dans ce contexte, fait savoir Berrah, l'UAR a rejoint Algérie FinLab afin d'accompagner sa relance et de participer activement à ses initiatives.

Il s'agit, explique-t-il, d'une structure réunissant des compagnies d'assurance publiques, des acteurs du marché financier et des membres de l'écosystème des startups, et qui se «veut un acteur clé pour encourager le développement des solutions fintech et insurTech».

Néanmoins, plaide Berrah, «il est essentiel d'instaurer un cadre réglementaire adapté et de soutenir les investissements dans les technologies et de sensibiliser les différents acteurs du marché» afin de maximiser l'impact de ces insurTechs, qui contribuent fortement à renforcer l'inclusion financière, en permettant à des populations peu ou pas assurées d'accéder à des services adaptés à leurs besoins.

Toujours à propos de la transformation digitale dans le secteur, le Délégué général de l'UAR prévoit pour 2025 de poursuivre «activement sa stratégie de transformation numérique pour moderniser davantage les assurances en Algérie. L'objectif est d'améliorer l'efficacité des services offerts, à renforcer la compétitivité des compagnies d'assurance et à répondre aux attentes des assurés en termes de rapidité et de qualité», a-t-il affirmé.

Challenge

L'ACAPS étudie la possibilité de rendre obligatoire l'assurance habitation au Maroc

05/01/2025

L'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) a récemment lancé une étude auprès d'ARM Consultants. L'objectif de cette étude est d'évaluer la faisabilité de l'introduction d'une assurance habitation obligatoire.

Incendies, inondations, dégradations, vols... Autant de sinistres et d'accidents auxquels les propriétaires et locataires sont continuellement exposés. Ces événements malheureux peuvent causer des dommages importants, tant pour l'occupant que pour ses voisins. Prévenir ces risques nécessite de souscrire à une assurance habitation adaptée, permettant de couvrir financièrement les dégâts causés. Au Maroc, l'assurance habitation n'est pas obligatoire. Cependant, il est fortement recommandé d'en souscrire une, que l'on soit locataire ou propriétaire, afin de protéger son logement et ses biens. En cas de sinistre, une telle assurance permet de réaliser de réelles économies en réduisant l'impact financier des dommages.

L'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) étudie actuellement la faisabilité de rendre l'assurance habitation obligatoire. À cet effet, l'ACAPS a commandé une étude auprès du cabinet ARM Consultants, spécialisé en ingénierie actuarielle. Cette initiative fait partie d'une stratégie globale visant à renforcer la protection contre les risques liés à l'habitation et à moderniser le cadre assurantiel au Maroc.

Les objectifs de l'étude menée par l'ACAPS

L'objectif principal de cette étude est d'évaluer les besoins réels en matière d'assurance habitation et de dresser un état des lieux des offres existantes sur le marché marocain. L'étude s'inspirera également des expériences internationales pour élaborer une stratégie adaptée au contexte national. Le diagnostic portera sur les risques associés à l'usage des habitations et prendra en compte les impacts économiques et sociaux d'une éventuelle obligation d'assurance.

Parmi les pistes étudiées, des ajustements réglementaires et des mécanismes de contrôle sont envisagés pour garantir une mise en œuvre fluide et inclusive de cette mesure. Ces propositions visent à assurer une transition efficace et équitable vers un système d'assurance obligatoire.

Les offres d'assurance habitation disponibles sur le marché

Actuellement, les produits d'assurance habitation sont proposés sous forme de packages ou d'offres sur mesure, selon les besoins et les moyens des assurés. L'offre de base inclut généralement une couverture contre les incendies, les bris de glace, les inondations et les vols, avec un coût moyen allant de 300 à 500 DH par an. Si l'assuré souhaite ajouter des garanties supplémentaires, la prime peut atteindre 600 DH par an. Une assurance multirisques complète, comprenant des biens mobiliers, des bijoux, des tableaux de valeur, etc., peut coûter jusqu'à 1200 DH par an. Selon la valeur des biens à assurer ou des conditions de couverture négociées, ces montants peuvent monter jusqu'à 3000 ou 4000 DH par an.



L'ACAPS ouvre la voie à une nouvelle ère pour les intermédiaires d'assurance

06/01/2025

Le secteur des assurances s'apprête à connaître une transformation grâce à un projet de décret qui permettra aux intermédiaires d'assurance d'élargir leurs services. Dans une interview

accordée à Maroc Diplomatique, l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale précise que cette réforme vise à diversifier leurs revenus et à promouvoir l'inclusion financière à travers des services complémentaires.

Actuellement en phase de validation finale, le décret est soutenu par l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) ainsi que par le ministère de l'Économie et des Finances. Cette évolution vise à diversifier les sources de revenus des intermédiaires tout en soutenant l'inclusion financière au Maroc. L'extension des services proposés par les intermédiaires d'assurance inclura notamment la gestion administrative pour le compte de tiers, la gestion des sinistres et les services de paiement.

Un amendement clé à ce décret a été présenté par l'ACAPS en 2023, modifiant l'article 14 du Décret n° 2-18-1009 du 29 avril 2019 relatif au Code des assurances. Ce projet a été approuvé par le Conseil du gouvernement le 14 décembre 2023 et devrait bientôt être publié au Bulletin officiel. L'objectif de cette réforme est d'élargir le champ d'action des intermédiaires d'assurance en leur permettant d'offrir des services annexes tels que la gestion des sinistres, les solutions de paiement et la gestion administrative pour le compte de tiers, en soutien aux compagnies d'assurances.

Une réforme pour booster la croissance et l'inclusion financière

Dans une interview accordée à Maroc Diplomatique, l'ACAPS explique que l'élargissement des services des intermédiaires s'inscrit dans le cadre des recommandations d'une étude sur la distribution de l'assurance à l'ère du digital. Cette étude, initiée par l'Autorité, a abouti à une série de préconisations visant à aider les acteurs du marché à s'adapter à la digitalisation croissante du secteur et à diversifier leurs sources de revenus. Selon l'ACAPS, « L'objectif est également de réduire la vulnérabilité des intermédiaires, tout en renforçant leur rôle dans la transformation du modèle économique du secteur ».

La réforme répond aussi à des besoins spécifiques des entreprises d'assurance, qui souhaitent déléguer certaines missions à des intermédiaires qualifiés, comme la gestion des sinistres sur des contrats spécifiques. « Il a été constaté un besoin croissant des entreprises d'assurance pour attribuer aux intermédiaires la mission de gestion des sinistres de certains types de contrats », précise l'ACAPS. Elle note également la demande croissante de certains organismes publics qui cherchent à sous-traiter certaines activités administratives et fournir des services de proximité à leurs usagers. « Cette évolution positionne ainsi les intermédiaires d'assurance comme des acteurs clés pour répondre à ces besoins croissants », souligne l'ACAPS.

L'élargissement des services offerts par les intermédiaires d'assurance aura un impact considérable sur leurs activités. « Cette extension des compétences permettra aux intermédiaires d'assurer une diversification de leurs activités et de créer de nouvelles sources de revenus », explique l'ACAPS. En élargissant leur champ d'action, ces acteurs ne se contenteront pas d'augmenter leurs profits, mais renforceront également leur position sur le marché. « Cette diversification favorisera des relations plus solides avec la clientèle et stimulera leur implication dans des projets nationaux d'envergure », précise l'Autorité.

De plus, cette réforme devrait contribuer à une meilleure reconnaissance des intermédiaires d'assurance et à une valorisation de leur savoir-faire. L'Autorité prévoit ainsi un renforcement de la pénétration de l'assurance au Maroc, ce qui pourrait se traduire par un accroissement du taux d'équipement des ménages en produits d'assurance.

L'impact de la réforme sur la micro-assurance

Un des principaux objectifs de la réforme du secteur des assurances au Maroc est de promouvoir la micro-assurance, en particulier en faveur des populations vulnérables. L'ACAPS met en avant cet aspect en soulignant que « la promotion de la micro-assurance ou de l'assurance inclusive constitue un axe majeur de notre stratégie ». Cette initiative s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie nationale d'inclusion financière, un projet visant à faciliter l'accès des Marocains aux services financiers de base, notamment ceux relatifs à la couverture des risques.

Pour répondre aux besoins spécifiques des populations vulnérables, plusieurs actions ont déjà été mises en place afin d'offrir des produits d'assurance adaptés et souvent à faible coût. L'ACAPS précise qu'elle a collaboré avec les entreprises d'assurance pour élargir l'offre destinée à ces groupes souvent exclus des systèmes traditionnels. De plus, un autre aspect important de cette réforme est la possibilité offerte aux établissements de paiement de distribuer des produits de micro-assurance, ce qui permet de toucher un public plus large, y compris ceux situés dans des zones géographiques reculées.

Dans cette dynamique, les intermédiaires d'assurance jouent un rôle clé en devenant des acteurs principaux pour la distribution de ces produits. Grâce à leur expertise et à leur réseau étendu, ils auront la responsabilité de promouvoir et d'accompagner la micro-assurance auprès des populations cibles. L'ACAPS souligne que leur rôle en tant qu'agent principal pour les établissements de paiement sera essentiel, notamment grâce à leur maîtrise des produits d'assurance.

Cette réforme devrait également combler le manque d'intérêt du réseau de distribution traditionnel, qui perçoit la micro-assurance comme peu rentable en raison des faibles primes. Avec la nouvelle législation, le secteur marocain des assurances se transforme, marquant un tournant stratégique pour l'inclusion financière tout en offrant de nouvelles opportunités aux intermédiaires d'assurance.

Afrique



Hawa Aw, nouvelle directrice générale adjointe d'AVENI-RE

06/01/2025

THawa Aw est promue directrice générale adjointe d'AVENI-RE. La nomination, qui a pris effet le 1er janvier 2025, s'inscrit dans le plan stratégique 2025-2029 du réassureur ivoirien visant entre autres à améliorer sa gouvernance.

Actuaire de formation, H. Aw est également titulaire d'un MBA de l'IFG Executive Education de Paris et de la MDE Business School d'Abidjan.

La nouvelle promue est forte d'une expérience de plus de 10 ans au sein d'AVENI-RE où elle a occupé plusieurs postes de responsabilité dont récemment celui de directrice marketing et développement.



New law requires importers to secure local marine cargo insurance from next month

07/01/2025

Starting February 14, 2025, importers in Kenya will be required to obtain Marine Cargo Insurance from locally licensed insurers before clearing their goods through customs.

This new directive comes after amendments to the Marine Insurance Act (Cap 390) and the Insurance Act (Cap 487) made it mandatory for anyone with an insurable interest in imported goods to secure insurance locally.

This law, which was introduced by the Finance Act of 2017, seeks to protect Kenyan businesses

strengthen the local insurance sector by ensuring that all marine cargo insurance policies are sourced from licensed Kenyan insurers.

According to a joint public notice from the Insurance Regulatory Authority (IRA) and Kenya Revenue Authority (KRA) on Tuesday, the new system will be fully digital. Importers will need to obtain a digital Marine Cargo Insurance Certificate before they can receive customs clearance.

«The move will streamline the process and ensure that all cargo insurance policies meet the legal requirements,» reads the notice.

Mobile apps

To make the process easier for importers, the Marine Cargo Insurance Certificates will be issued through mobile apps, web portals, or platforms provided by insurance companies that are connected to the IRA's electronic system.

Once the digital certificate is processed, it will be automatically sent to the KRA's Integrated Customs Management System (ICMS), allowing for swift clearance of goods.

«This initiative will make the process more efficient and secure, reducing paperwork and the chances of fraud. By working with the IRA's platform, we are ensuring that importers comply with the law while speeding up the clearance of goods at the port,» reads the notice further.

Importers will be able to access the required insurance certificates through several platforms, including the M-PESA Super App's Coral Mini App, Kentrade's single window portal, or directly via the insurance underwriters' web and mobile apps.

Once the digital certificate is issued, customs officials will receive an automatic notification, allowing the importer to clear their goods.

To begin, importers or clearing agents will log into one of the available platforms and enter their Import Declaration Form (IDF) number.

After verifying the details, they will choose the appropriate insurance coverage and proceed to make the required payments.

Once the payment is made, the digital certificate will be submitted to the Insurance Regulatory Authority's (IRA) electronic system and then forwarded to the Kenya Revenue Authority (KRA) for final approval.

After the certificate is confirmed by KRA, the cargo will be cleared for import.

The initiative is part of a broader effort to modernise Kenya's customs processes and ensure that all importers follow the legal insurance requirements.

The goal is to support local insurers while making the importation process more efficient.

«We are committed to ensuring compliance with the law and protecting Kenya's economy by fostering a transparent and efficient insurance and customs environment,» reads the notice.

For more information, importers have been urged to contact the Insurance Regulatory Authority through their toll-free line at 0800 724 499 or 0719 047 363.

Monde Arabe

ahramonline

Misr Insurance, UAE's AAIC sign protocol to boost Egypt digital transition

05/01/2025

The Egyptian cabinet announced Sunday that the state-owned Misr Insurance Company and Emirati Al Ain Ahlia Insurance Company (AAIC) have signed a strategic partnership protocol to enhance innovation, digital transformation, and knowledge exchange cooperation.

The protocol aims to improve service quality, increase transaction speed and efficiency, and foster collaboration across scientific and technological fields to address emerging challenges.

Misr Insurance Managing Director and CEO Omar Gouda explained that the partnership aims to exchange expertise in innovative digital solutions for the insurance sector. It will focus on developing digital systems, IT infrastructure, and services using modern technologies.

He highlighted that the protocol emphasizes enhancing human capacity through specialized training programmes and exchanging expertise to improve employee skills.

Gouda added that the collaboration will focus on developing insurance products and services, ultimately enhancing customer service and advancing the sector's offerings.

Meanwhile, AAIC CEO Mohammed Mazhar emphasized that the protocol marks the first step towards further partnerships and cooperation.

He stressed that this collaboration would result in innovative and flexible insurance solutions, enable both companies to leverage the latest digital developments, and boost the competitiveness of the Arab market globally.

The UAE is the largest investor in Egypt and ranks third as its trading partner, according to UAE Ambassador to Egypt Mariam Khalifa Juma Mohammed Alkaabi.

According to data from the Central Bank of Egypt, UAE foreign direct investment (FDI) inflows into Egypt surged to \$38 billion in 2023/2024, up from \$3 billion in 2022/2023.

Moreover, Egypt's foreign direct investment outflows to the UAE increased to \$1.3 billion in 2023/2024, compared to \$1.2 billion in 2022/2023.

In 2024, Egypt signed its largest-ever direct investment partnership deal with the UAE to develop the Ras El-Hekma region into a first-of-its-kind Mediterranean urban community.

Alkaabi also noted that approximately 1,900 UAE-invested companies operate in Egypt across various sectors.

For his part, Minister of Investment and External Trade Hassan ElKhatib expressed strong support for this strategic protocol, which aligns with Egypt's vision of fostering Arab integration and accelerating digital transformation across all economic sectors, particularly the insurance industry.



Egypt:GWP up by 26% in first 10 months of 2024

07/01/2025

The insurance market in Egypt achieved notable growth in terms of premium income in the first 10 months of the past year, mainly driven by the rise in property and liability operations.

The market GWP in Egypt reached EGP77.1bn (\$1.52bn) in the first ten months of 2024 against EGP61.3bn generated in the corresponding period of the previous year, an increase of almost 26%, according to the recently published Financial Regulatory Authority (FRA) monthly report.

Property and liability insurance activities amounted to EGP42.9bn between January and October of the past year from EGP30.86bn in the same period of 2023, achieving 39% growth rate. Life and pension lines of business' premiums reached EGP34.2bn against EGP30.4bn, a 12.2% increase.

Paid claims for the same period increased by 27% to EGP35.6bn from EGP28bn. Property and liability paid claims rose by 35.2% to EGP16.9bn while life and pensions lines' paid claim registered an increase of 20.5% to EGP18.7bn.

Takaful outpacing conventional

General contributions for takaful operators in the first 10 month of 2024 grew by 39.7% reaching EGP9.65bn from EGP6.9bn in the same period of the previous year, outperforming their conventional peers' 24% growth rate.

Takaful operators paid claims for the same period reached EGP3.7bn up from EGP2.66bn, an increase of 39.2%. Paid claims for conventional insurers grew by

25.8% to EGP31.9bn from EGP25.37bn.

Investment returns

The FRA report indicated that the private insurance fund investments during the period from January to October 2024 amounted to EGP22.3bn, compared to EGP20.2bn during the same period last year, registering a growth rate of 10.4%.

MIDDLE EAST INSURANCE REVIEW

UAE:Market reaches almost \$14bn in first three quarters of 2024

05/01/2025

The UAE insurance sector maintained its growth trajectory in the first three quarters of 2024 as well. According to the Quarterly Economic Review issued by Central Bank of UAE (CBUAE) in December 2024, gross written premiums (GWP) for the insurance sector grew by 20.9% touching AED50.8bn (\$13.8bn) as compared with AED42bn written in the first three quarters of 2023.

The growth in GWP was primarily due to an increase in property and liability insurance premiums by 25.9%, health insurance premiums grew by 21.4% and the insurance of persons and fund accumulation premiums registered a growth of 3.8%. The overall growth was the result of an increase in group life insurance premiums.

Insurance soundness

The UAE insurance sector remained well-capitalised. With regard to the various capital adequacy ratios, the own funds to minimum capital requirement ratio increased to 389.2% compared to 349.8% in the same period in 2023. The own funds to solvency capital requirement ratio reached 198.5% in the period under review compared to 207.3% in the same period in 2023. This was as a result of a decrease in own funds eligible to meet solvency capital requirements; and the own funds to minimum guarantee fund ratio was 288.9% in three quarters of 2024 compared to 310.6% in three quarters of 2023.

In terms of profitability, the net total profit to net written premiums reached 7.1% in three quarters of 2024. The return on average assets decreased to 0.5% in this period compared to 0.6% in 3Q of the previous year.

There are 59 licensed insurance companies in the UAE, comprising 23 traditional and 10 takaful national companies, 25 branches of foreign insurance companies operating in the UAE and one branch of a foreign reinsurance company. The number of insurance-related professions remained unchanged at 498.

Internationale

Commercial Risk
Insurance & Risk Management News

Aviation reinsurance renewals ‘most stable in years’: Aon

08/01/2025

Aviation reinsurance renewals at 1 Jan were “the most stable in years”, with D&O flat as cyber, marine and energy softened, according to Aon.

Aon says in its Reinsurance Market Dynamics report that following a relatively benign loss year that ended with the Jeju Air crash on 29 December, general aviation excess of loss renewals recorded risk-adjusted rate changes of flat to -2.5%. Rates remained flat for retro and war excess of loss. But Aon says proportional renewals faced the greatest scrutiny, particularly for airlines, as reinsurers look for rates to improve in 2025.

Aon says a “potential storm” is gathering from aviation litigation this year in the UK, US and Ireland over Russia, Ukraine and Belarus exposures following the confiscation of leased aircraft and coverage disputes. Some insurers with Q2 aviation renewals looked to bring forward placements as a result, it adds.

“The impact on future (re)insurance renewals could be significant, given the potential values at stake,” Aon says.

Marine and energy reinsurance renewals saw the market soften after initially taking a strong position based on the Baltimore Bridge loss, Aon says. Helped by oversupply of capacity, rates decreased through the renewal season across most products and classes, the broker explains.

Aon reveals that pricing for D&O liability at 1/1 was broadly flat, despite softening of underlying rates in 2024. Reinsurers’ appetite for placements with US exposure was more limited.

But changes in the transactional liability insurance market, following losses for coverages outside standard warranty and indemnity, have seen stricter protocols for MGAs, which Aon says is likely to constrain insurance capacity and impact demand for reinsurance.

January renewals are significant for the cyber reinsurance market. Conditions favoured clients but reinsurers are watchful of softening, according to Aon. Capacity remains “abundant”, with new players continuing to enter the reinsurance space and established players showing growing appetite for cyber, it says.

Established cyber players were more likely to book rate reductions for excess of loss reinsurance and/or higher commission for quota share at 1/1, Aon says, with newer players required to provide detailed data to secure reinsurance capacity.



Cyber reinsurance market increasingly mature and efficient: Howden

03/01/2025

The 1 January 2025 cyber reinsurance renewals progressed smoothly, with some notable price moderation, the entry of new reinsurers, and a growing focus on non-proportional products, reflecting an increasingly mature and efficient market, according to Howden’s 1.1 renewal report.

Reinsurance buyers benefited from favourable supply and demand conditions in 2024, driven by an oversupply of capacity, reduced demand, and manageable large losses.

Nine new reinsurers entered the market for 1 January 2025, with seven established carriers and two balance-sheet start-ups, adding approximately \$250 million in capacity.

While 2024 saw several systemic events, such as a ransomware attack on Change Healthcare and a global IT outage, their impact on renewals was minimal. However, these events prompted reinsurers to seek more information about how contingent business interruption and systems failure coverage are underwritten, with some requesting additional data on where these covers are being provided.

Howden noted that the global cyber insurance market grew by around 5% in gross written premiums in 2024, a significant slowdown compared to the 26% annual growth seen between 2018 and 2022. This decline is attributed to lower rates and high penetration in mature markets.

To improve diversification and capitalise on growth potential, attention is shifting to regions with lower insurance penetration, such as Central and Eastern Europe, the Middle East, and Southeast Asia, though growth in these areas will take time.

For the 1 January 2025 renewals, reinsurers assessed cedents individually, with well-performing books seeing risk-adjusted rate reductions of up to 20% in the excess-of-loss market.

For quota share programmes, which remain the preferred structure for most cedents, ceding commissions rose by just over one percentage point on average, with some cases seeing increases of up to five percentage points.

Reflecting market conditions and reinsurers' greater confidence in understanding the cyber risk class, there was an increased willingness to offer risk excess-of-loss reinsurance products to support cyber portfolios.

As systemic events remain a key concern, a growing number of cedents are shifting their focus from proportional to non-proportional products designed to provide better tail protection. Reinsurers are responding by considering event structures more proactively and requesting more transparency regarding systemic exposures.

Howden stated that these developments "translate into an increasingly mature and efficient marketplace."



SCOR finalise la cession de sa participation dans le groupe

02/01/2025

SCOR annonce la finalisation de la cession de sa participation au capital de la société Humensis à la société Huyghens de Participations, holding du groupe Albin Michel.

Humensis a été fondé en 2016 avec l'ambition d'œuvrer à la diffusion des connaissances. SCOR a accompagné son développement jusqu'à en faire le neuvième groupe d'édition généraliste et scolaire en France.

Initialement organisé autour des Presses Universitaires de France (PUF) et des Editions Belin, Humensis est aujourd'hui un acteur diversifié, composé de marques fortes et reconnues (Belin, PUF, Que sais-je ?, Editions de l'Observatoire, Editions des Equateurs...).

En cédant sa participation à Albin Michel, SCOR confie à un acteur clé du secteur de l'édition la préservation et le développement futur des maisons du groupe Humensis, tout en maintenant leur rayonnement dans l'écosystème intellectuel français.